

Echo des Kyndryls 20 : LA SANTE DES KYNDRYLS LE STRESS AU TRAVAIL



On parle de stress au travail quand une personne ressent un déséquilibre entre ce qu'on lui demande de faire dans le cadre professionnel et les ressources dont elle dispose pour y répondre.

Les situations stressantes qui s'installent dans la durée ont toujours un coût pour la santé des individus qui les subissent (I.N.R.S.) et pour la société dans son ensemble.

La prévention primaire vise à éviter, la secondaire à réduire et la troisième à traiter le risque d'exposition des salariés aux risques psychosociaux comme le stress, l'épuisement, le bore ou

voire le harcèlement.

C'est pourquoi, la CGT réclame à la direction, depuis la création de Kyndryl :

- D'évaluer le niveau de stress des salariés périodiquement
- D'impliquer les médecins du travail dans cette démarche car ils sont les mieux placés pour percevoir les troubles chez les salariés

Malheureusement, la direction n'y donne pas suite, ne sollicite pas les médecins, ni n'organise d'évaluations en préventif.

En avril 2025, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) Paris remonte une alerte du médecin qui constate :

- Une souffrance au travail chez les salariés de Kyndryl
- Un manque d'action de prévention

La CGT interroge alors la direction sur les causes de cette souffrance et si elle était présente dans les autres régions sans obtenir de réponse concluante.

Face à cette situation alarmante, la CGT renouvelle sa demande d'évaluation du stress pour tous les salariés afin d'établir un état des lieux.

La CGT indique que, sans statistiques et sans participation des médecins, il serait difficile d'identifier une éventuelle situation de mal-être chez un salarié.

Elle interroge à nouveau la direction sur ses mesures de prévention

Lors du CSE du mois de juillet 2025, la direction affirme :

« Nous réfléchissons actuellement à la mise en place d'une enquête générale pour évaluer l'état des salariés ainsi que leur niveau de stress. Nous envisageons une enquête comparable à celle de Great Place to Work, afin de mesurer la santé mentale dans l'Entreprise. Nous y travaillons et nous reviendrons vers le CSE de septembre avec plus de détails »
Cependant, encore aujourd'hui rien n'a été fait ni communiqué.

Contactez-nous sur ce courriel avec votre adresse mail perso pour rester informés : contact@cgt-kyndryl.fr

Vos représentant CGT :

[Laurence Vignal](#); [Alain Lentini](#); [Mustapha Amrouche](#) ; [Frédéric Roussel](#) ; [Karim Nabti](#) ; [Marie Ciliegio](#) ; [Milko Pettirossi](#)





Echo des Kyndryls 20 : LA SANTE DES KYNDRYLS LE STRESS AU TRAVAIL

L'article L4121-1 du code du travail stipule que :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »

Nous sommes donc ici sur un manquement caractérisé de la part de la direction dans ses obligations, ce qui peut entraîner une faute inexcusable de l'employeur en cas de recours judiciaire.

Le cabinet Qualisocial met d'ailleurs en évidence cette situation inquiétante

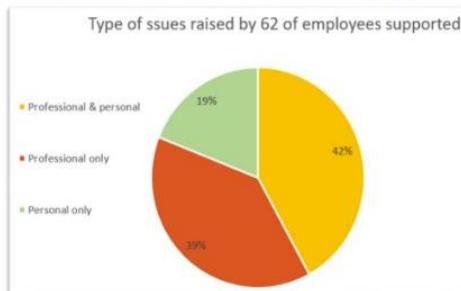
Bilan 2024 permanences psychologue Qualisocial

251 RDV réalisés par les prestataires Qualisocial (dont 217 RDVs par le psychologue)

➤ 70 salariés Kyndryl France ont contacté les ressources Qualisocial

➤ 31% ont bénéficié d'un suivi (dont 9 suivis finalisés and 13 en cours) / 69% prise de contact ponctuelle

89% des salariés pris en charge ont évoqué des problématiques:



Principales problématiques professionnelles évoquées (50 salariés)

- Exigences de travail (92%)
- Relation au travail (58%)
- Insécurité socio-économique (56%)
- Changement organisationnel(52%)
- Exigences émotionnelles (42%)

Principales problématiques personnelles évoquées (38 salariés)

- Santé (63%)
- Organisation personnelle (29%)
- Relations sociales (26%)
- Famille (18%)

83% des salariés pris en charge ont évoqué des symptômes:

- Stress (97%)
- Tendances anxieuses (81%)
- Tendances dépressives (79%)
- Risque d'épuisement professionnel (34%)
- Comportements addictifs (14%)

kyndryl

Le chef d'entreprise doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés au travail.

Pour remplir cette obligation, il doit privilégier les actions de prévention collective, centrées sur le travail et son organisation.

Celles-ci permettent en effet d'agir sur les causes du stress plutôt que sur ses symptômes (I.N.R.S.)



Ne restez pas isolé face au stress, Contactez la médecine du travail, Contactez vos élus CGT

Contactez-nous sur ce courriel avec votre adresse mail perso pour rester informés : contact@cgt-kyndryl.fr

Vos représentant CGT :

[Laurence Vignal](#); [Alain Lentini](#); [Mustapha Amrouche](#) ; [Frédéric Roussel](#) ; [Karim Nabti](#) ; [Marie Ciliegio](#) ; [Milko Pettirossi](#)



Web: <https://www.cgt-kyndryl.fr>

